

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 441 /IMM.

Astrida, le 24 février 1951.-



Objet:
Attestation visa
de retour.-

Monsieur le Gouverneur,

Le Révérend Père GASSER actuellement en congé en Europe (France) ayant égaré son attestation, visa de retour, a demandé par l'intermédiaire du Révérend Père Econome Général du Vicariat le renouvellement de cette attestation.

Me référant à vos lettres n°7515/Just. du 5 décembre 1947 et 286/Cont. du 30 juillet 1948, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre accord à la délivrance de l'attestation ci-jointe en deux exemplaires.

Puis-je vous demander au surplus de bien vouloir faire légaliser ce document en vue de son utilisation à l'étranger.

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J. KIRSCH,

Monsieur le Gouverneur
du Ruanda-Urundi

à USUMBURA.-